

10 Faits divers & Justice

Insécurité dans la commune d'Akanda

Vol et détention illégale d'arme à feu

Cadette ONDO EYI

Libreville/Gabon

ANTOINE Mboumbou Ngoma, Gabonais, 22 ans, est soupçonné de vol et de détention illégale d'arme à feu. Il aurait, en effet, dérobé le pistolet automatique d'un militaire qu'il a gardé par devers lui. Trahi par son frère, le mis en cause a été interpellé par la police judiciaire il y a quelques jours à son domicile sis à Malibe 1 dans le 1er arrondissement de la commune d'Akanda.

Entendu sur procès-verbal, Antoine Mboumbou Ngoma déclare que les faits remontent au mois de janvier dernier. Il est 22 heures lorsqu'il rentre de sa promenade. En passant devant le domicile d'un gendarme, il constate que la baie vitrée d'une fenêtre est à

Photo : COE/ L'Union



Antoine Mboumbou Ngoma est dans de sales draps.

demi-ouverte. Après s'être assuré que le domicile est désert, il s'y introduit. Mais, une fois à l'intérieur, il constate que la porte est fermée. Qu'à cela ne tienne, l'intrus passe au peigne fin la pièce et tombe sur un sac posé dans un coin. Il s'en empare aussitôt. En jetant un coup d'œil à l'intérieur, il découvre un pistolet automatique chargé de six balles. Il récupère l'arme, puis disparaît. Toutefois par précaution, il cache l'arme à feu sous terre, dans la concession de son voisin. De retour à son domicile il se confie à son frère Charlie. De son côté, le gendarme,

une fois chez lui constate qu'il a été visité par un cambrioleur. Il dépose aussitôt une plainte à la PJ. Les investigations menées sur le terrain conduisent les enquêteurs à Charlie, qui n'est pas un inconnu du fichier de la police. L'individu étant reconnu dans le coin pour des actes de cambriolage. C'est donc ce délinquant présumé qui communique aux Officiers de police judiciaire (OPJ) le nom d'Antoine Mboumbou Ngoma. Interpellé puis conduit au poste de police, ce dernier passe naturellement aux aveux. Il devrait bientôt être déféré devant le parquet de Libreville.

Les faits du week-end

• Vol à la tire au boulevard Triomphal Omar-Bongo

UNE dame, au volant de sa voiture, a été victime, vendredi matin, d'un vol à la tire au boulevard Triomphal Omar-Bongo. Plus précisément dans les alentours du rond-point de la Démocratie. Alors qu'elle remonte la pente à vitesse moyenne, raconte la victime les larmes aux yeux, un jeune homme traverse brusquement la chaussée. A la vue de cet obstacle, elle freine brusquement pour éviter de le heurter. Mais ce n'était qu'un subterfuge du piéton pour permettre à son complice d'opérer. En effet, au même moment, un autre individu surgit de nulle part, ouvre à la vitesse de l'éclair la portière arrière du Toyota Fortuner, puis s'empare du sac à main posé sur la banquette. Son coup réussi, l'indésirable prend aussitôt la fuite en empruntant les dédales du quartier Sociga. La victime révèle qu'il y avait dans le sac emporté par les deux malfrats une forte somme d'argent et des documents importants.

• Une moto volée à Nkoltang retrouvée à Ambowè

Un ressortissant burkinabè, résidant au quartier Nkoltang, dans la commune de Ntoum, a retrouvé, samedi après-midi, sa moto volée depuis deux mois. C'est son aîné, résidant au quartier Ambowè, dans le 1er arrondissement de Libreville, qui a retrouvé l'engin à deux roues. C'est de retour d'un chantier qu'il est tombé tout à fait par hasard sur la moto de son cadet garée à coté d'un maquis, non loin de l'ancien cimetière d'Ambowè. A ce qu'il semble, le voleur serait le petit frère de la concubine de la victime, de nationalité gabonaise. A la question de savoir comment se fait-il qu'il soit en possession d'un véhicule porté disparu depuis deux mois, l'individu n'a réussi à convaincre personne, même pas ses propres amis qui étaient avec lui dans le maquis. Le Burkinabè a alors contacté le propriétaire. Celui-ci a demandé à son grand frère de bloquer la moto jusqu'à son arrivée. L'affaire s'est finalement réglée en famille.

• Elle veut déshabiller en public sa petite sœur pour avoir porté son habit

UNE jeune fille d'une vingtaine d'années, ayant constaté que sa petite sœur de 17 ans portait son haut à son insu, a tout simplement intimé l'ordre à cette dernière de se déshabiller. La scène s'est passée au carrefour Dragages, jeudi dernier en début de soirée. Selon des témoins qui semblent bien connaître les deux sœurs, l'aînée reproche constamment à sa cadette de se servir sans autorisation et à son insu dans sa garde-robe. Mais la petite sœur, imperturbable, n'en fait qu'à sa tête. Le jeudi dernier a donc été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Ce jour-là, la cadette, pour honorer un rendez-vous entre amies, a profité de l'absence de son aînée pour enfile le haut tout neuf que celle-ci venait d'acheter. Malheureusement, pendant qu'elle attendait un taxi, la propriétaire lui est tombée dessus. Puis, lui a tout simplement demandé de se déshabiller sur place. Ce sont des badauds qui vont finalement dissuader l'aînée d'humilier sa cadette en public.

Rassemblés par Abel EYEGHE EKORE

Insécurité dans la région de Fougamou

Elle agresse son cousin avec une arme blanche



Candy-Rixen Maroundou Mboula attend son procès à...



Photo : Felicien Ndong/ L'Union

... la prison civile de Mouila.

Guidouma. Sauf que tout va se gâcher lorsqu'une violente discussion éclate entre Candy-Rixen Maroundou Mboula et Raymond Bimboundza Maroundou. A ce qu'il semble, le garçon aurait manqué de respect à sa cousine. Blessée dans son amour-propre, la jeune femme décide immédiatement de laver l'affront. La discussion vire alors en altercation. Pendant la bagarre, Candy-Rixen se serait promptement emparée d'une bouteille de bière, qu'elle aurait ensuite cassée, avant de l'enfoncer à son vis-à-vis. Gravement blessé à la hauteur de l'abdomen, Raymond Bimboundza Maroundou s'effondre.

MANDAT DE DÉPÔT• Les témoins de la scène alertent aussitôt les ascendants de la victime. Le jeune homme est immédiatement conduit au centre médical de Fougamou, structure située à une trentaine de kilomètres du lieu

de la commission des faits. Une source proche du staff médical fait savoir que le blessé se trouve toujours dans un état préoccupant. Les médecins pourraient même recourir à une évacuation sanitaire vers Lambaréné, si l'état du patient ne présente guère de signes encourageants.

"Le comble dans cette affaire c'est que les parents ont traîné les pieds pour porter ce délit à la connaissance des Officiers de police judiciaire (OPJ)", indique une source proche du parquet de Mouila. Raison pour laquelle le Ministère public s'est saisi du dossier. Toute chose qui a immédiatement abouti au déferrement de Candy-Rixen Maroundou Mboula devant le procureur de la République vendredi dernier. Après audition, le juge d'instruction l'a inculpée pour coups et blessures volontaires (CBV), et l'a placée en détention préventive à la prison civile de Mouila. En attendant son procès.

Celui-ci se trouve toujours en soins intensifs au centre médical du chef-lieu du département de Tsamba-Magotsi.

Une source proche de la brigade de gendarmerie de Fougamou, en charge de l'investigation, précise que les faits se seraient produits autour de 3 heures du matin. Cette nuit-là, Candy-Rixen Maroundou Mboula, Raymond Bimboundza Maroundou et d'autres membres de la fratrie passent une agréable soirée bien arrosée dans un troquet du village

SCOM

Libreville/Gabon

CANDY-RIXEN Maroundou Mboula, Gabonaise âgée de 23 ans, a failli commettre l'irréparable dans la nuit du dimanche 16 au lundi 17 septembre dernier, à Guidouma, une bourgade proche de Fougamou.

La mise en cause s'est rendue auteur d'une agression sur son propre cousin, le nommé Raymond Bimboundza Maroundou.

Photo : D.R